

Initiatives ministérielles

Motion n° 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 20.

Motion n° 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 21.

Motion n° 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 22.
Motion n° 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 23.

Motion n° 10.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 24.

Motion n° 11.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 25.

Motion n° 12.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 26.

Motion n° 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 27.

Motion n° 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 28.

Motion n° 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 29.

Motion n° 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 30.

Motion n° 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 31.

Motion n° 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 32.

Motion n° 19.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 33.

Motion n° 20.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 34.

• (1055)

—Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui et, par la même occasion, de donner mon avis sur certaines propositions d'amendement fort importantes qui vont influencer sur l'économie de l'île du Cap-Breton et la vie de ses habitants.

Ces propositions d'amendement ne visent qu'à empêcher le gouvernement du Canada de mettre fin aux activités de la Société d'expansion du Cap-Breton et de transférer ses attributions et son personnel à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Tel est le but de ces propositions qui concernent la Société d'expansion du Cap-Breton.

Qu'est-ce que la Société d'expansion du Cap-Breton? C'est une société d'État fondée par le gouvernement conservateur pour stimuler le développement économique de l'île du Cap-Breton.

C'est depuis la fin des années 60 que le gouvernement du Canada travaille activement à l'amélioration des perspectives économiques de l'île du Cap-Breton. Il y a d'abord eu la Société de développement du Cap-Breton qui comprenait deux divisions: une division s'intéressant à l'extraction du charbon, qui existe toujours, et une division de développement industriel. C'est cette dernière qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui.

En 1987, le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique de l'époque a supprimé la division du développement industriel de Devco. Il a déclaré ceci au Parlement et à la population du Cap-Breton: «Nous allons créer la Société d'expansion du Cap-Breton qui prendra en charge toutes les fonctions, sans exception, de la Division de développement industriel et qui sera un nouvel organisme autonome installé au Cap-Breton pour y stimuler la croissance économique.»

Il convient de souligner que le ministre alors responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique était nul autre que le sénateur Lowell Murray qui déclarait le 18 mai 1988, comme en fait foi la page 3431 du *hansard* du Sénat: «C'est une mesure édificatrice.»

C'était effectivement une mesure édificatrice. C'est ce que le sénateur affirmait. Aujourd'hui, en 1993, pendant que cette région du Canada connaît une situation sans précédent pour ce qui est du taux de chômage et de l'insuffisance des infrastructures avec une sidérurgie et d'autres secteurs des ressources en plein déclin, que fait le gouvernement? Il élimine un organisme qui contribuait à l'édification de cette région du Canada. Je suis extrêmement déçu de la procédure suivie dans le débat, mais plus encore de la teneur même du débat. Je trouve cela odieux. Je trouve ignoble que le ministre fédéral responsable de la Nouvelle-Écosse, le député de Central Nova, n'ait pas dit un seul mot pour défendre la Société d'expansion du Cap-Breton. Je trouve encore plus ignoble que le premier ministre de la province, l'honorable